

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 23 JUN 2025**

Date de convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délégations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-062 à 25-101 incluse	25	07	08	32
De la délibération n°25-102 à 25-103 incluse	23	06	10	29
De la délibération n°25-104 à 25-107 incluse	25	07	08	32
Pour la délibération n°25-108	23	06	10	29
De la délibération n°25-109 à 25-124 incluse	25	07	08	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, MM. DUVÉRE, BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoint, M. WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Daniel JUBERT Ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Ghislaine VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilyn MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUVÉRE
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT: M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-103 Autorisation de garantie d'emprunts du bailleur MonLogement27 pour la réhabilitation de 100 logements, immeubles Roquette 1 & 2

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :
Par affichage, le

30 JUN 2025
30 JUN 2025

Fait à Louviers, le **27 JUN 2025**

Le Maire,



François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250623-25-103-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

N°25-103

**AUTORISATION DE GARANTIE D'EMPRUNTS DU
BAILLEUR MONLOGEMENT27 POUR LA
RÉHABILITATION DE 100 LOGEMENTS, IMMEUBLE
ROQUETTE 1 & 2**

RAPPORT

Mme Caroline ROUZÉE informe les membres du Conseil municipal que le bailleur social MonLogement27 porte un projet de réhabilitation de 100 logements collectifs, situés dans les bâtiments Roquette 1 et Roquette 2, implantés rue du Point du Jour et rue du Clos des Vignes à Louviers.

Cette opération, dont la livraison est prévue au 4^e trimestre 2026, vise à améliorer les performances énergétiques, le confort des habitants, ainsi que la pérennité du parc locatif social. Le besoin d'emprunt pour financer le programme est estimé à 2 476 500 €.

À cette fin, MonLogement27 a sollicité l'octroi de garanties d'emprunts auprès de plusieurs partenaires publics :

- Le Département de l'Eure pour une garantie à hauteur de 60 %,
- L'Agglomération Seine-Eure pour une garantie à hauteur de 30 %,
- La Ville de Louviers, pour une garantie d'emprunt à hauteur de 10 %, nécessaire pour compléter la couverture à 100 % des prêts souscrits.

Il est rappelé que la garantie d'emprunt constitue un engagement juridique de la collectivité, visant à faciliter l'accès au crédit pour les bailleurs sociaux, conformément aux articles L. 2252-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, qui encadrent les conditions dans lesquelles une commune peut accorder sa garantie pour des emprunts contractés par un organisme de logement social.

Cette garantie ne deviendrait exigible qu'en cas de défaillance avérée du bénéficiaire, ce qui demeure exceptionnel dans le cadre d'opérations conduites par des bailleurs agréés et adossées à des plans de financement validés.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

APPROUVE le principe d'une garantie à hauteur 10 % dans le cadre de l'opération de réhabilitation de 100 logements collectifs dans les bâtiments Roquette 1 & 2 situés rues du Point du Jour et rue du Clos des Vignes à Louviers.

Adoptée à l'unanimité

Mme Anne TERLEZ et M. Daniel GERMAIN intéressés ne prennent pas part au vote.

Pour copie conforme

Le Maire,
François-Xavier PRIOLLAUD

